



BULLETIN de DON 2020 pouvant bénéficier de défiscalisation IFI

à retourner à secretariat@espritcorsaire.fr

Les équipages d'espritcors@ire et ESPRITSURCOUF
vous remercient de votre engagement à leurs côtés

Je verse la somme de..... € pour soutenir l'action d'espritcors@ire.

Merci de préciser si c'est dans le cadre de l'IFI

NOM : **Prénom :**
Société ou association :
Fonction.....
Mail :@.....
Téléphone :
Adresse postale :
N°..... **voie**.....
Code Postal : **Ville :**
Pays :

Montant libre en 2020,

à titre d'information :

Adhésion à vie (Fondateur) : 1 000 € = 340 € net fiscal à 66%() ou 250€ à 75% (*)**

Entreprise : 500 € = 200 € net fiscal à 60% (*)**

Trois manières de faire un versement à l'association «espritcors@ire» :

- **Par CHÈQUE à l'ordre "espritcors@ire" :**
espritcors@ire 7 rue Rosa Bonheur 75015 PARIS
- **Par VIREMENT nous consulter : secretariat@espritcorsaire.fr**
- **Par PAYPAL, avec Carte bancaire**

L'association « espritcors@ire », selon les articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, a la qualité d'association d'intérêt général depuis le 19 décembre 2014. Vous recevrez par mail un reçu fiscal, libellé à la date de votre règlement. Ce reçu n'est pas à joindre à votre déclaration, mais doit être conservé en cas de contrôle.

TAUX de DÉFISCALISATION à « espritcors@ire »

- **75% pour l'Impôt sur la Fortune Immobilière (*)**
- **66% pour l'Impôt sur le revenu (**), dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable,**
- **60% pour l'Impôt sur les sociétés (***), dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.**